

**Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Intercommunale in BW**

**Villes et Communes de Genappe, Incourt, Ottignies-Louvain-La-Neuve, Orp-Jauche
Province du Brabant wallon**

**AVIS A LA POPULATION
Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) Dyle-Gette
Projet de modifications n° 2022/02**

Au nom des Collèges communaux de **Genappe, Incourt, Ottignies-Louvain-La-Neuve et Orp-Jauche**, in BW et la SPGE portent à la connaissance du public ainsi qu'aux titulaires de prises d'eau, au Service Public de Wallonie et au Pôle Environnement les projets de modifications de PASH concernant les zones suivantes :

<u>Commune</u>	<u>Zones sujettes à modification du régime d'assainissement</u>	<u>Sous-bassin</u>
Genappe	Hameau de la Hutte (Zone d'assainissement transitoire - ZAT) (n°03.45)	Dyle-Gette
Incourt	Quartier de la Rue de Bomal et du Baulois (ZAT) (n°03.46)	Dyle-Gette
Ottignies-Louvain-La-Neuve	Hameau du Puits (n°03.44)	Dyle-Gette
Orp-Jauche	ZACC Enines, Jadot et Marilles (03.47) (ZAT)	Dyle-Gette

Conformément à l'article R.289 du livre II du Code de l'environnement - Code de l'eau, une enquête publique est organisée dans les communes concernées par ces projets de modifications. Pour ces communes ayant in BW comme Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), l'enquête publique, d'une durée de 45 jours, se déroulera :

Du 24 janvier 2023 au 10 mars 2023

Les extraits cartographiques et le rapport relatif aux modifications peuvent être consultés auprès de la SPGE 17-19, rue des Ecoles à 4800 Verviers ou sur son site Internet <http://www.spge.be> (Rubrique : Accueil / Plans d'assainissement (PASH) / Projet de modification 2022/02).

Le dossier peut également être consulté durant l'enquête publique auprès des administrations communales concernées :

A l'Administration Communale de Genappe - Au Service Urbanisme – Espace 2000, 3 à 1470 Genappe - Tél. 067 79 42 27 – 067 79 42 25 Mail : info@genappe.be du mardi au vendredi de 8h à 11h45 - Uniquement sur rendez-vous .

A l'Administration Communale de Incourt- Au Service Urbanisme – rue de Brombais 2 à 1315 Incourt – Tél : 010 23 95 93 – Mail : urbanisme@incourt.be du mardi au jeudi de 9h à 12h - Uniquement sur rendez-vous.

A l'Administration Communale de Ottignies-Louvain-La-Neuve – Au service Environnement – Avenue de Veszprém, 5, 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve – Tél : 010/43.62.50 – Mail : environnement@olln.be - Uniquement sur rendez-vous.

A l'Administration Communale de Orp-Jauche - Au service Urbanisme – Place communale 1 à 1350 Orp-Jauche – Tél : 019/63.02.16 – Mail : marjorie.dheur@orp-jauche.be – Uniquement sur rendez-vous.

Des informations supplémentaires sur ces dossiers peuvent également être obtenues auprès d'in BW, service Assainissement auprès de Madame Chloé VERBOVEN (cverboven@inbw.be).

Les personnes intéressées peuvent exprimer leurs **observations et réclamations par écrit à adresser au Collège communal concerné**, soit par courrier ordinaire daté et signé, soit par télécopie datée et signée, soit par courrier électronique identifié et daté aux adresses électroniques des services renseignés, soit encore en le remettant à l'agent communal délégué à cet effet avant la clôture de l'enquête.

Les remarques peuvent également être formulées **verbalement** jusqu'au jour de la clôture de l'enquête publique auprès des services communaux renseignés sur rendez-vous.